

Question de M. André Frédéric à la vicepremière ministre et ministre de l'Intérieur et de l'Égalité des chances sur "la fin de carrière des magistrats, policiers et agents de renseignement, spécialisés dans le terrorisme" (n° 21690) posée le 29 janvier en Commission de l'Intérieur

André Frédéric (PS): Monsieur le président, madame la ministre, j'ai pu récemment lire dans la presse un article concernant le service de l'antiterrorisme belge. Selon cette source, en 2013, le service spécialisé se serait engagé dans un trou d'air générationnel qui devrait se faire particulièrement ressentir de 2014 à 2017. La situation du parquet fédéral est particulièrement exemplative de ce phénomène: sur vingt-quatre personnes, huit départs devraient se produire d'ici 2017. Parmi ces huit départs, on trouve cinq chefs de section. L'explication est simple: les mandats de magistrats sont limités à 15 ans. Or le parquet fédéral a été créé en 2002. Du côté de la police, la division antiterrorisme du Service Judiciaire d'Arrondissement (SJA) de Bruxelles, qui intervient dans la majeure partie des dossiers nationaux de terrorisme, est aussi rattrapée par les pensions. Ces départs représenteront un dixième des effectifs.

À la Sûreté de l'État, même combat depuis quelques années déjà: en effet, elle a perdu ses plus anciens analystes. À cela s'ajoute la perte cette année de son administrateur général. Il faut noter également que l'institution est affaiblie par la non-nomination de la quasi-totalité de ses plus hauts cadres.

Ces nombreux départs ne sont évidemment pas catastrophiques en eux-mêmes, mais les services auront néanmoins à faire face à un défi quant à la continuité de leur expérience. En partant, ces agents emportent bien légitimement avec eux leur expérience, bien entendu, mais également leurs nombreux contacts. Et ces contacts me semblent très importants, en particulier dans de tels services. C'est pourquoi, afin que l'antiterrorisme belge reste efficace, la relève doit être organisée.

Madame la ministre, confirmez-vous ce trou d'air générationnel annoncé dans l'article? Que comptez-vous faire afin de pallier ces nombreux départs en pension, tout en maintenant des organes antiterroristes performants?

Joëlle Milquet, ministre: Monsieur le président, cher collègue, voilà bien longtemps que je dénonce ce problème concernant la police fédérale, notamment relevé par le plan Vitrius (?). Non seulement, comme dans tout le pays, y compris dans toutes les autres administrations, la génération des baby-boomers arrive à l'âge de la pension, mais en outre, dans le pilier de la police judiciaire, la pyramide des âges indique que les inspecteurs appartiennent à la strate la plus âgée. C'est pourquoi je me suis tant battue pour l'engagement d'au moins 1 400 policiers et l'obtention, dès cette année et après leur période de formation, de 400 policiers de plus dans la police fédérale. Il ne s'agissait pas d'augmenter l'effectif, mais de remplacer les départs et de conserver l'encadrement. C'était particulièrement important pour la police judiciaire: elle exige des besoins de plus en plus élevés vu l'accroissement du terrorisme, de la cybercriminalité et autres modes de criminalité. Nous avons donc mis sur pied un plan d'optimisation. Il permet aussi de dégager des capacités financières à investir en personnels jeunes afin d'assurer le même niveau de prestation, ce qui nécessite des remplacements de 1 pour 1 – norme inhabituelle dans la conjoncture actuelle –, voire de 1,5 pour 1 afin de remplacer certains manques, notamment dans le pilier judiciaire.

Pour ce qui est des 400 policiers qui seront engagés en 2014 et qui sont la résultante de politiques demandées en matière de recrutement, une grande partie sera engagée dans la police judiciaire, notamment pour renforcer tout le secteur "terrorisme, lutte contre le radicalisme et cybercriminalité" de manière globale. C'est donc une bonne centaine de personnes qui seront affectées, outre les nouveaux moyens en cybercriminalité, à savoir les 10 millions provenant du projet d'organisation de l'agence sur la cybersécurité. C'est la priorité. Nous renforçons également dans les arrondissements déconcentrés au niveau de la police judiciaire.

André Frédéric (PS): Madame la ministre, je vous remercie pour votre réponse.